

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne crois pas que cela l'affecte beaucoup.

M. CHEVRIER: Je pourrais poser la même question en ce qui regarde les autres fonctionnaires.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crois qu'ils devront tous se trouver sous la loi.

M. CHEVRIER: Alors toute la loi des traites du service civil devra être refaite encore une fois pour atteindre ce but en particulier.

M. STANLEY: Je veux dire un mot touchant le général Ormond. Je ne suis pas chargé de le défendre. Je l'ai connu au cours de ma vie politique, dans l'Alberta, il y a bien des années, alors qu'il était adversaire violent de mon propre parti. Il prit une part active à la politique, toujours comme mon adversaire. Au cours des élections de 1930, il eut le plaisir de voter contre moi. Par conséquent, politiquement parlant, je n'ai rien à gagner en disant un mot en sa faveur. Je ne veux pas laisser entendre qu'en votant contre moi, en 1930, il s'est servi de sa position de manière à me faire tort. On ne peut certainement pas l'accuser de parti pris politique. Aujourd'hui, on l'a vivement attaqué personnellement, à la Chambre. Il m'a toujours semblé qu'il sied mal d'attaquer à la Chambre un fonctionnaire public, alors qu'il n'a pas l'occasion de répondre, surtout quand on prend quelques mots d'un rapport et qu'on les interprète de manière à convenir aux exigences du moment et sans que l'individu accusé ait l'occasion de se défendre.

Quand le général Ormond faisait partie de la milice il était hautement respecté, par ses soldats en particulier. Je parle d'une chose que je sais, alors que le général Ormond était officier commandant du district militaire n° 13, dans la ville de Calgary. Bien que nous ayons vu un grand nombre de soldats distingués diriger ce district je ne me trompe pas en disant qu'aucun officier occupant ce poste n'a été plus respecté par les soldats et la milice que ne l'a été le général Ormond. Comme je l'ai dit, je n'ai pas de tâche politique à remplir pour son compte. Je ne m'occupe pas de savoir comment il a été nommé, mais je ne crois certainement pas qu'il l'ait été parce qu'il appartient à mon parti politique. J'imagine que sa nomination est venue de la commission du service civil, d'après ses mérites, comme cela doit se faire. Mais je puis affirmer que l'attaque violente portée ici contre lui n'est nullement justifiée par sa réputation, relativement au service militaire, pendant qu'il commandait à Calgary.

M. POWER: Je n'ai jamais laissé entendre que toute attaque faite par moi contre le général Ormond se justifiait par autre chose que sa déclaration faite en sa capacité officielle, dans le rapport soumis au Parlement. Quant à la conduite du général Ormond avant qu'il fût nommé à son poste actuel, je n'en connais rien; mais on me dit que c'était un bon officier et qu'il a bien fidèlement servi son pays durant la guerre. Voici qu'on m'informe que c'est un libéral. Il est malheureux qu'il ait oublié ses principes en passant au service de l'Etat; c'est apparemment ce qu'il a fait, si l'on en juge d'après les observations contenues dans son rapport. Ma protestation contre le général Ormond ne s'applique qu'à son rapport, qui est un document public. Je reconnais parfaitement avec l'honorable député de Calgary-Est qu'il est très injuste d'attaquer un fonctionnaire qui ne peut se défendre, mais le général Ormond s'est permis de faire l'affirmation en question devant le peuple canadien et d'infliger une flétrissure à environ six cent mille hommes qui, eux non plus, ne peuvent se défendre. Il s'est servi de sa profession pour lancer l'insulte, et je ne puis comprendre comment mon honorable ami de Calgary-Est (M. Stanley) ou le ministre de la Justice puissent interpréter cela autrement.

Le ministre de la Justice (M. Guthrie) a dit qu'il y a eu exagération. Je n'ai pas dit autre chose que ce que j'ai lu dans le rapport. C'est un rapport officiel. Le ministre de la Justice a vu lui-même ce rapport avant de le présenter au Parlement; il me semble que le ministre aurait dû réprimander son fonctionnaire pour avoir lancé de telles insultes dans un document destiné à être présenté au peuple canadien. La chose est plus importante qu'on ne semble le croire. Voici que nous laissons imprimer dans un document officiel, qui demeurera dans les archives de la Chambre et du pays, une insulte formelle à l'adresse de six cent mille hommes appartenant à la fine fleur de la jeunesse canadienne qui a traversé les mers pour aller combattre pour notre pays. Il est déjà assez pénible, Dieu le sait, que la session présente passe aux yeux des vétérans canadiens pour la session la plus sombre que nous ayons eue depuis la guerre; il est déjà assez pénible de leur voir enlever la préférence qui leur avait été accordée; il est déjà assez pénible que l'on répudie la plus sacrée des obligations nationales en enlevant la pension à bon nombre d'entre eux; il me semble que nous ne devrions pas laisser dire des choses aussi grossières, aussi exagérées, aussi fausses, aussi insultantes à l'adresse de ceux qui ont servi leur pays outre-mer durant la guerre. Pareille chose se produisant en Europe porterait tous les soldats à se lever en masse pour défendre leurs camarades.